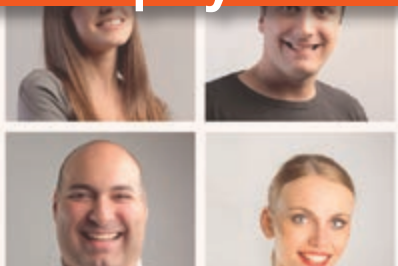




Professionnels de la psychiatrie



Professionnels de la psychiatrie

SOMMAIRE

**Organisation des soins
psychiatriques** p. 02

Professionnels de la psychiatrie p. 04

Psychiatre et pédopsychiatre
Psychologue
Psychanalyste
Psychothérapeute
Infirmier et cadre de santé
Travailleur social (assistant
de service social et éducateur)
Orthophoniste
Psychomotricien
Ergothérapeute
Psychopédagogue

Où s'adresser ? p. 10

En savoir plus p. 11

Organisation des soins psychiatriques

Lieux de soins psychiatriques

• Service public et secteur privé

La psychiatrie, comme toute activité médicale, peut s'exercer en service public (hôpital général ou spécialisé, consultation médico-psychologique), en secteur privé d'intérêt collectif (institution gérée par une association), ou en secteur privé (cabinet libéral psychiatrique).

Quel que soit le lieu, les professionnels ont la même formation et, a priori, les mêmes compétences de base. Toutefois il existe une grande variété de références théoriques et de pratiques soignantes.

• Prises en charge

Dans le secteur public et privé d'intérêt collectif, les soins sont pris en charge par la Sécurité Sociale.

Dans le secteur privé libéral, les honoraires sont libres, la Sécurité Sociale prend en charge les soins dans des proportions variables, les mutuelles complétant, le cas échéant.

Service public de psychiatrie

Durant les 50 dernières années, l'organisation des soins psychiatriques a beaucoup évolué, passant d'une offre exclusivement hospitalière à un ensemble de soins dans des structures ambulatoires, voire à domicile, au plus près des populations.

Chaque service ⁽¹⁾, peut disposer de plusieurs lieux de soins : centre médico-psychologique (CMP, consultations, orientation), centre d'accueil à temps partiel (CATTP), hôpital de jour, centre d'accueil et de crise, centre de postcure, appartement thérapeutique et unité d'hospitalisation. Chaque service est rattaché administrativement à un hôpital (souvent appelé Établissement public de santé mentale - EPSM), ou à un hôpital général.

• Les équipes de soins

Les soins sont assurés par une **équipe pluridisciplinaire** : psychiatres, pédopsychiatres (psychiatres pour enfants et adolescents), psychologues, infirmiers, orthophonistes, psychomotriciens, assistants de travail social, ergothérapeutes... Et aussi des secrétaires médicales, des aides-soignants et des agents de service hospitalier. L'équipe assure la coordination et la continuité des soins au quotidien et accompagne les personnes dans leur parcours de rétablissement.



Les soins psychiatriques varient beaucoup d'un service à l'autre (professionnels, structures de soins et pratiques thérapeutiques). Mais la plupart des régions proposent des soins ambulatoires et développent des alternatives à l'hospitalisation.

En 2014, les personnes (adultes/enfants) suivies en psychiatrie le sont dans le cadre d'une prise en charge ambulatoire : 76% des personnes reçues au moins une fois dans l'année sont prises en charge exclusivement sous cette forme. (2)

Secteur privé

Composé de psychiatres, pédopsychiatres, psychologues, orthophonistes et psychomotriciens libéraux. Ils exercent en cabinet ou en clinique psychiatrique.

(1) Appelé Secteur public de psychiatrie ou Pôle de santé mentale.

(2) Les établissements de santé, édition 2016, DREES, fiche 19

Professionnels de la psychiatrie

Tous les professionnels de santé doivent enregistrer leur diplôme à la préfecture du lieu de leur résidence professionnelle. Ces professionnels de santé actifs, ayant une autorisation d'exercice légal de leur profession sont recensés dans le **répertoire ADELI**.

Les informations communicables de ce répertoire sont diffusées par les Directions territoriales (DT) de l'Agence régionale de santé (ARS) du département concerné.

De grandes inégalités de répartition géographique ⁽¹⁾

Au 1^{er} janvier 2015, la France comptait 15 048 psychiatres (salariés et libéraux) en exercice, dont 4 367 en Île-de-France.

C'est la densité la plus élevée d'Europe (22 psychiatres/100 000 habitants). La répartition des psychiatres varie de 1 à 10 en fonction des départements. Les psychiatres ont tendance à s'installer en libéral en zone urbaine et dans le sud.

À Paris se concentrent 23 % des psychiatres libéraux pour 3,5 % de la population française, tandis que dans les départements les moins bien dotés (Aisne, Manche, Cantal, Pas-de-Calais, Martinique et Guyane) on ne compte qu'un seul psychiatre libéral pour l'ensemble du département.

Psychiatre et pédopsychiatre

• Formation

C'est un **médecin** qui a effectué 10 ou 11 ans d'études, dont 6 communes avec les autres spécialistes, puis 4 années de spécialisation en psychiatrie (stages pratiques et enseignement théorique). Le pédopsychiatre est un psychiatre spécialisé dans les troubles psychiques des enfants et des adolescents.

• Compétences

En tant que médecins, ils peuvent poser un diagnostic, prescrire des médicaments, des examens et des soins, décider d'une hospitalisation et rédiger des certificats médicaux. Ils peuvent aussi poser l'indication d'un traitement psychologique (psychothérapie) et faire eux-mêmes des psychothérapies. Mais, tous les psychiatres ne font pas des psychothérapies et tous les psychothérapeutes ne sont pas psychiatres (voir plus loin).

(1) Insee, « Médecins suivant le statut et la spécialité en 2015 », www.insee.fr et La démographie des médecins (RPPS) au 1^{er} janvier www.data.drees.sante.gouv.fr

Une consultation de psychiatrie comporte toujours une dimension d'aide thérapeutique et est accompagnée, si nécessaire, d'une prescription médicamenteuse.

- **En service de psychiatrie**

Le psychiatre **coordonne**, avec l'équipe pluridisciplinaire, la prise en charge globale de la personne (psychologique, somatique et sociale). Il travaille en réseau avec les médecins généralistes, les services sociaux, médico-sociaux, éducatifs et judiciaires, pour la prévention des troubles psychiques et la lutte contre l'exclusion des personnes qui en souffrent.

- **En cabinet libéral**

Il exerce de manière **indépendante**. Les consultations sont remboursées par la Sécurité Sociale sur la base de 70 % du tarif conventionnel de la consultation de psychiatrie (les mutuelles complétant le cas échéant).

Psychologue

- **Formation**

Titre professionnel défini légalement par un diplôme universitaire de troisième cycle en psychologie, acquis après 5 années d'études théoriques et pratiques. En 2015, la France compte environ 54 000 psychologues (salariés et libéraux).⁽²⁾

- **Compétences**

Il assure le soutien psychologique des personnes en souffrance psychique. Il est habilité à passer des tests de personnalité ou de niveau intellectuel.

Il assure des entretiens psychothérapeutiques, pour adultes, enfants et adolescents.

En fonction de sa formation, il peut faire des thérapies de groupe, familiales, comportementales ou psychanalytiques, ou de la relaxation.

- **En service de psychiatrie**

Il participe à la prise en charge et au suivi des patients en psychothérapie.

- **En cabinet libéral**

Il exerce de manière **indépendante** (les séances ne sont pas remboursées par la Sécurité Sociale).

Psychanalyste

- **Formation**

Ce titre n'a pas de reconnaissance légale. La majorité des psychanalystes sont médecins psychiatres ou psychologues. Ils ont suivi une formation universitaire en sciences humaines, pour connaître le fonctionnement normal et pathologique du psychisme. Outre ses connaissances théoriques, tout psychanalyste a suivi une psychanalyse personnelle (dite didactique), avec un praticien expérimenté, puis une supervision de ses premières psychanalyses.

(2) Source DRESS - Autres professions de santé. Synthèse des effectifs au 1^{er} janvier 2015.

• Lieux d'exercice

Il existe de nombreuses écoles de psychanalyse, correspondant à divers courants théoriques et pratiques. On compte en France environ 6 000 psychanalystes qui exercent pour la plupart en libéral. Les honoraires des séances sont fixés avec chaque patient et ne sont en général pas remboursés par la Sécurité Sociale. Certains travaillent également en institution.

Psychothérapeute

• Cadre légal

Depuis 2004 seul un professionnel inscrit au Registre national des psychothérapeutes via le répertoire ADELI des professionnels de santé et formé par un organisme agréé, peut se déclarer officiellement psychothérapeute.

« L'inscription sur le registre national des psychothérapeutes (...) est subordonnée à la validation d'une formation en psychopathologie clinique de 400 heures minimum et d'un stage pratique d'une durée minimale correspondant à cinq mois (...).

L'accès à cette formation est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau doctorat donnant le droit d'exercer la médecine en France ou d'un diplôme de niveau master dont la spécialité ou la mention est la psychologie ou la psychanalyse. » ⁽³⁾

L'inscription au Registre des psychothérapeutes se fait via les Agences régionales de santé (ARS), par l'enregistrement obligatoire du diplôme sur le fichier Adeli. Contacter les ARS pour vérifier l'inscription d'un.e psychothérapeute. ⁽⁴⁾

• Formation

La psychothérapie regroupe un grand nombre de pratiques diverses. La plupart des personnes compétentes en psychothérapie se sont formées, à titre personnel, dans des instituts privés, après leurs études de base. Il n'existe pas à ce jour en France de diplôme universitaire de psychothérapeute. Le psychothérapeute exerce en libéral. Les honoraires des séances sont fixés avec chaque patient et ne sont en général pas remboursés par la Sécurité Sociale.

(3) Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute art. 1.

(4) L'instruction DGOS/RH2/2012/308 du 3 août 2012 relative à la mise en œuvre du décret n° 2012-695 du 7 mai 2012 modifiant le décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute et aux modalités d'inscription sur le registre national des psychothérapeutes.



Il est recommandé de choisir un(e) psychothérapeute après s'être informé(e) auprès de son médecin traitant ou de ses proches et de s'être renseigné(e) sur la technique proposée par le thérapeute. L'engagement dans la relation thérapeutique doit être basé sur un sentiment de confiance.

Infirmier et cadre de santé

• **Formation**

Formation théorique et pratique de 3 ans après le bac, sanctionnée par un diplôme d'État.

• **En service de psychiatrie**

Il travaille en équipe pluridisciplinaire et avec les autres partenaires du suivi du patient (médecin généraliste et spécialiste, aides à domicile, psychologues, tuteurs, travailleurs sociaux...).

Il participe à l'évaluation de l'état de santé de la personne, définit un projet de soins, assure les soins somatiques, l'administration des traitements prescrits par le médecin et l'accompagnement quotidien de la personne, en vue de son rétablissement.

Il mène des entretiens d'accueil, d'orientation et d'aide, veille à l'observance des traitements et participe à l'information des patients sur la pathologie et les traitements. Il assure un soutien psychologique important, via la relation de confiance et d'aide qu'il construit avec le patient. En ambulatoire, il participe au suivi médical des patients, à leur insertion sociale et fait des visites à domicile.

• **Cadre de santé**

C'est un professionnel paramédical (ex : infirmier, psychomotricien, etc.) qui a suivi une formation d'encadrement. Il encadre et anime les équipes de soins : gestion des personnels, organisation, coordination et planification des soins, gestion des réponses adaptées aux besoins de soins des personnes accueillies et de leur entourage.

Travailleur social (assistant de service social et éducateur)

• **Formation**

Formation théorique et pratique de 3 ans après le bac, sanctionnée par un diplôme d'État.

On en compte environ 800 000 en France à travailler dans des lieux variés.

• **En service de psychiatrie**

Il aide les personnes, les familles et les groupes qui connaissent des difficultés sociales à retrouver leur autonomie et facilitent leur insertion. Il participe à des actions de prévention et d'expertise, ainsi qu'à la lutte contre les exclusions. .../...

.../...

- **Assistant du service social**

Il fait une analyse globale de la situation des personnes, des familles ou des groupes, puis construit, un plan d'interventions. Il met en œuvre des mesures d'aide sociale (droits, logement, travail, ressources). Il travaille en réseau avec les professionnels de la psychiatrie, les établissements scolaires ou de formation professionnelle, les foyers, les missions locales d'aide à l'emploi, les offices HLM, etc.

Orthophoniste

- **Formation**

Spécialiste des troubles du langage, oral ou écrit. Après 4 ans d'études théoriques et pratiques, sanctionnées par un diplôme d'État, il travaille au sein d'équipes de pédopsychiatrie, ou en libéral.

Psychomotricien

- **Formation**

Spécialiste des problèmes de motricité et d'image du corps (difficultés d'orientation dans l'espace et le temps, instabilité, maladresse...). Après 3 ans d'études théoriques et pratiques, sanctionnées par un diplôme d'État, c'est un professionnel paramédical qui exerce au sein d'une équipe de soins ou en libéral, sur prescription médicale.

- **Éducateur spécialisé**

Il encadre, conseille et accompagne la personne dans ses activités quotidiennes, par des contacts individuels ou en groupes. Il peut avoir un rôle de médiateur entre le patient et sa famille ou son tuteur et les partenaires extérieurs.

- **Éducateur de jeunes enfants**

En service de pédopsychiatrie il participe au développement global et harmonieux des jeunes enfants, en stimulant leurs capacités intellectuelles, affectives, artistiques. En créant un environnement riche et stimulant, il contribue à leur éveil, leur autonomisation et leurs apprentissages.

- **Compétences**

Les rééducations sont faites après un bilan et sur prescription médicale : elles concernent essentiellement les enfants ou les adolescents avec des troubles persistants en grammaire, en orthographe ou en logique mathématique.

- **Compétences**

Il peut travailler dans les services de psychiatrie pour enfants ou adultes, auprès du troisième âge, mais aussi dans les crèches et auprès d'adolescents. Il utilise des thérapies corporelles (relaxation, gymnastique, expression corporelle), pour aider les personnes qui ont des difficultés psychologiques, vécues et exprimées de façon corporelle, à retrouver un équilibre.

Ergothérapeute

• Formation

Professionnel paramédical exerçant en équipe de soins et sur prescription médicale. Après 3 ans d'études théoriques et pratiques, sanctionnées par un diplôme d'État, l'ergothérapeute peut travailler en rééducation fonctionnelle (traumatologie, rhumatologie, neurologie, gériatrie...) ou en équipe de psychiatrie.

• Compétences

Il intervient tout au long du processus de rééducation, de réadaptation et de réinsertion des personnes en situation de handicap physique, sensoriel ou psychique. Il aide le patient à maintenir, récupérer ou acquérir la meilleure autonomie individuelle, sociale et professionnelle possible, au moyen d'activités manuelles, artistiques, culturelles ou de la vie quotidienne.

Psychopédagogue

Détaché de l'Éducation Nationale, ses compétences sont liées à son expérience d'enseignant et à ses connaissances psychologiques. En service de pédopsychiatrie, il propose une aide centrée sur le rapport au savoir et sur l'apprentissage du français et des mathématiques. L'objectif est de réconcilier l'enfant ou l'adolescent avec des connaissances sources d'inquiétude, donc non assimilables.



Où s'adresser ?

Agences régionales de santé (ARS)

Pour accéder aux répertoires des professionnels agréés
(www.ars.sante.fr)

Ministère de la santé - Démographie des professionnels de santé.

<http://drees.social-sante.gouv.fr>

• Psychiatres

Fédération française de psychiatrie (FFP)
www.psychoc-france.fr

• Psychologues

Société française de psychologie
www.sfpsy.org

Fédération française des psychologues
et de la psychologie
www.psychologues-psychologie.net

• Psychanalystes et psychothérapeutes

Renseignent sur les psychothérapies, la formation de leurs membres
et les adresses des consultations. Liste non exhaustive.

Association française de thérapie com-
portementale et cognitive – AFTCC
www.aftcc.org

Association Psychanalytique
de France (APF)
www.associationpsychanalytique-de-france.org

Société française de thérapie familiale
psychanalytique
www.psychanalyse-famille.org

Association francophone de formation
et de recherche en thérapie comporte-
mentale et cognitive – AFFORTHECC
www.afforthecc.org

Société française de thérapie familiale
sfff.net

Société Psychanalytique de Paris (SPP)
www.spp.asso.fr

• Infirmiers

Ordre national des infirmiers (ONI)
www.ordre-infirmiers.fr

• Travailleurs sociaux

Ministère des Affaires sociales
et de la Santé
social-sante.gouv.fr/affaires-sociales

Association nationale des assistants du
service social
www.anas.fr

Fédération nationale des Éducateurs de
Jeunes Enfants
www.fneje.info

Organisation nationale des Éducateurs
spécialisés
www.ones-fr.org

• Ergothérapeutes

Association nationale française
des ergothérapeutes (ANFE)
www.anfe.fr

• Orthophonistes

Fédération nationale des orthophonistes
(FNO)
www.orthophonistes.fr

• Psychomotriciens

Fédération française des
psychomotriciens (FFP)
www.psychomotricite.com/ffp



Associations de patients et de proches

Liste non exhaustive.

Advocacy France
www.advocacy.fr

AFTOC
www.aftoc.org

Argos 2001
www.argos2001.fr

Fédération Nationale des associations
d'usagers en psychiatrie (FNAPsy)
www.fnapsy.org

France Dépression
www.france-depression.org

MEDIAGORA France
Phobies et anxiété
www.mediagoras.fr

Schizo? Oui!
www.schizo-oui.com

Union nationale des familles et amis de
personnes malades et/ou handicapés
psychiques (UNAFAM)
www.unafam.org

En savoir plus

Brochures Psycom: disponibles à la commande et en téléchargement
sur www.psycom.org

Le Psycom est un organisme public d'information, de formation et de lutte contre la stigmatisation en santé mentale.

Le Psycom édite 6 collections de plaquettes d'information :

- Troubles psychiques
- Psychothérapies
- Médicaments psychotropes
- Soins, accompagnements et entraide
- Droits en psychiatrie
- Santé mentale et...

psycom 

11, rue Cabanis - 75674 Paris Cedex 14
facebook.com/psycom.org - @Psycom_actu
www.psycom.org - contact@psycom.org



Rédactrice en chef : Aude Caria (directrice, Psycom).

Rédaction : Aude Caria (directrice, Psycom). **Relecture :** Dr Clément Bonnet (psychiatre, ASM 13), Dr Gérard Bourcier (pédopsychiatre, Hôpital Esquirol), Dr François Caroli (psychiatrie, CH Sainte-Anne), Caroline David (bénévole, UNAFAM), Claude Finkelstein (présidente, FNAPSY), Dr Christiane Santos (psychiatre, GPS Parray-Vaucluse) et Dr Norbert Skurnik (psychiatre, EPS Maison Blanche).

Illustration : Fotolia (libre de droits).